

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE MOREAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 26 août à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine TALMONT, 1^{ère} Maire-adjointe.

Présents :

MM. TALMONT Marie-Christine, 1^{ère} Adjointe au Maire, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie, LAMOUR Véronique, CANTE Ghislain, LE NET Karine, LE FICHER Yoann, LE TOHIC Morgane.

Absents excusés :

MM. ROSELIER Pascal, TALMONT David (Pouvoir à Mme TALMONT Marie-Christine), RIQUELME Jean-Pierre (Pouvoir à M. POUILLAUDE Maurice), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à Mme PICAUT Marie-Pierre), LORIC Emilie (Pouvoir à M. STAEL Gérard), PUISSANT Séverine (Pouvoir à Mme PICAUD Nathalie), DENIS David (Pouvoir à M. LE GAILLARD Didier), LE HOUEZEC Romy (Pouvoir à Mme JOUANNIC Anne), LORIC Franck (Pouvoir à Mme LE TOHIC Morgane), MOISDON Gabin (Pouvoir à M. CANTE Ghislain), CAMPS Tristan.

Le Conseil Municipal a désigné M. Yohann LE FICHER en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation : 19 août 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 16 Votants : 25

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE MOREAC ET CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ POUR
L'ACCUEIL DE SPECTACLE 2022-2023**

(Délibération 2022_26_08_13)

A travers la convention ci-annexée, la Commune propose de mettre gracieusement l'espace AN TY ROZ à disposition de spectacles sélectionnés par Centre Morbihan Communauté (CMC) dont le projet culturel s'articule autour de l'éducation artistique et culturelle, le spectacle vivant et le soutien à deux artistes en résidences. La convention aussi établit un partage des tâches et coûts pour Moréac et CMC pour les dates du 26 octobre 2022 et 10 février 2023 (Contes en scène et Les aventures de Pak Okli).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés AUTORISE le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré à Moréac,
Le 9 septembre 2022

Le Maire



Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le



ID : 056-215601402-20220826-26082022130-DE